



UNHCR
The UN Refugee Agency

Global Focus
UNHCR Operations Worldwide

Résumé du plan 2018

Généré le 30/1/2018

Opération: Népal

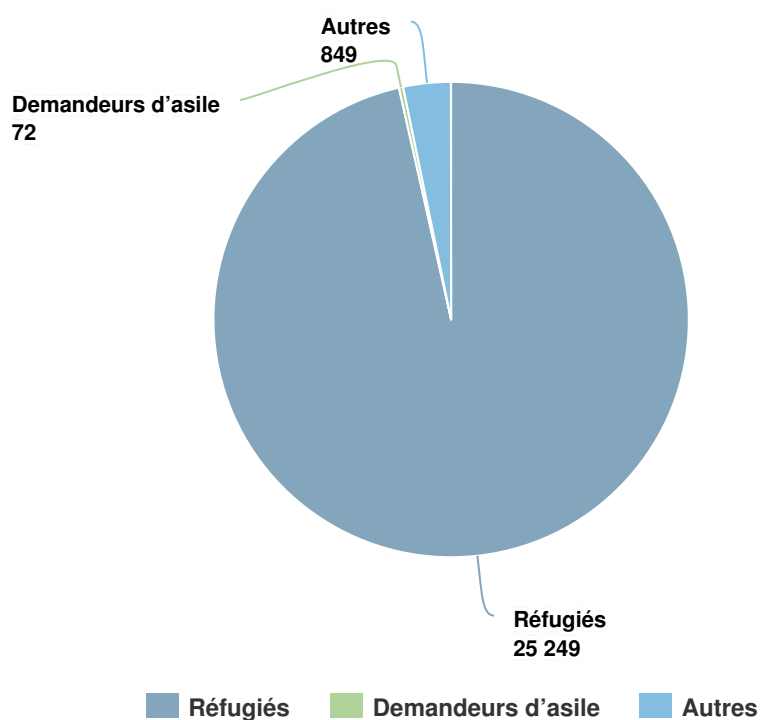
Personnes relevant de la compétence du HCR

- **21 %** EN **2016**

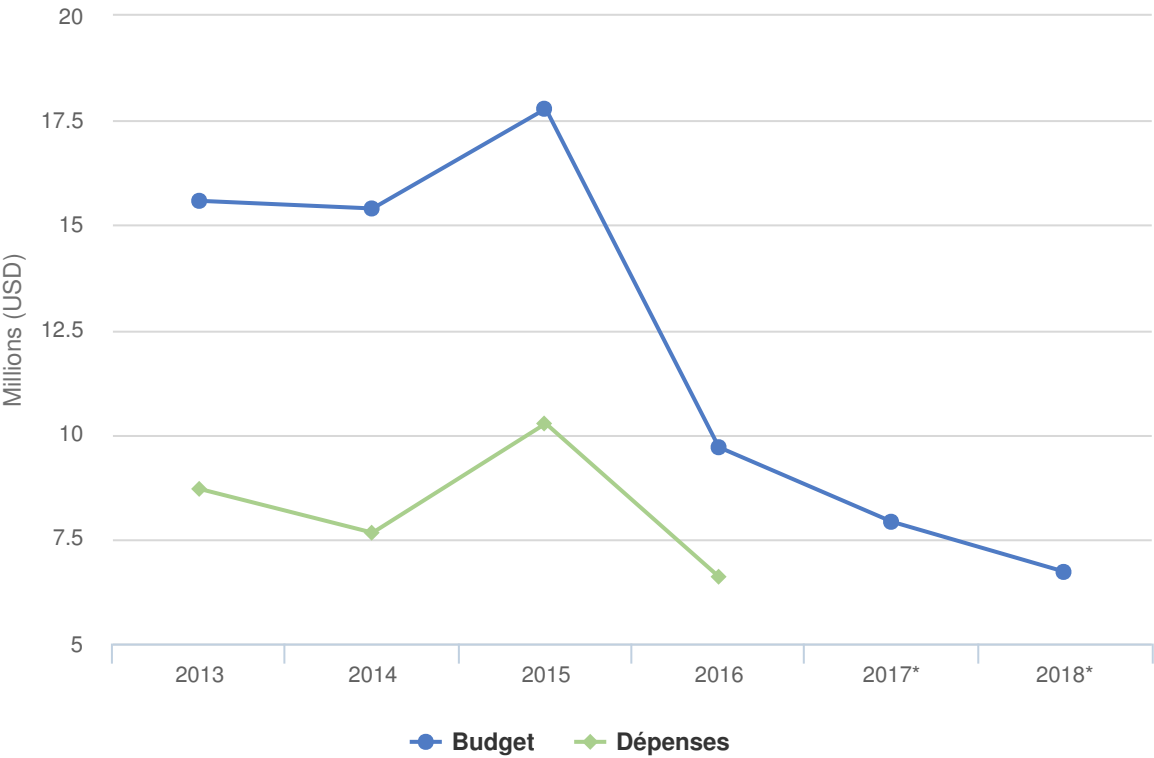
2016 26,170

2015 33,068

2014 39,012



Budgets et Dépenses - Népal



Chiffres clés :

- 100% des enfants en âge de fréquenter l'école primaire seront inscrits dans l'enseignement primaire (pour les réfugiés du Bhoutan et les réfugiés urbains)
- 100% des personnes relevant de la compétence du HCR auront accès aux soins de santé primaire parmi les réfugiés du Bhoutan et les réfugiés urbains
- 100% des foyers réfugiés du Bhoutan auront accès à une énergie durable
- 550 réfugiés du Bhoutan ou réfugiés urbains bénéficieront de conseils sur les opportunités commerciales

Environnement opérationnel

Le Népal n'a pas adhéré à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés ni à son Protocole de 1967 et n'a pas établi de cadre juridique national pour les réfugiés et les demandeurs d'asile. Le Népal a toutefois une longue tradition d'octroi de l'asile aux réfugiés et le HCR entretient une relation de dialogue ouvert et une collaboration positive avec le Gouvernement. Les principaux défis de protection auxquels font face les personnes relevant de la compétence du HCR au Népal portent sur les obstacles à la délivrance de documents, l'autosuffisance et la nécessité de renforcer les mécanismes de protection communautaires. Les réfugiés au Népal sont également confrontés à un certain nombre de préoccupations en matière de protection sociale et juridique.

Priorités clés

Après l'achèvement de la vaste opération de réinstallation de plus de 111 000 réfugiés du Bhoutan, des solutions durables alternatives seront recherchées pour les 7 500 réfugiés encore présents au Népal au 1^{er} janvier 2018. Le HCR soutiendra les efforts de plaidoyer du *Bhutan Core Group* (BGG) dans le contexte du rapatriement volontaire et, dans la mesure du possible, fera usage de ses bons offices pour faciliter le dialogue. Le HCR renforcera également ses efforts pour améliorer l'autosuffisance des réfugiés par le biais d'initiatives dans les domaines des moyens de subsistance, de la santé, de l'éducation et de la protection. Il soutiendra aussi le transfert des services parallèles délivrés dans les camps aux services publics et aux communautés. Le HCR donnera la priorité à l'autosuffisance et aux activités génératrices de revenus pour les réfugiés urbains, tout en continuant de gérer les questions d'éducation, de santé et de protection localement. Il entretiendra son dialogue avec le Gouvernement pour identifier des approches pragmatiques et fondées sur des principes visant à améliorer les solutions.
